
Mises à niveau de réservoirs de carburant
Rivière Sand Hill, Labrador
Projet n° F802-170282
Addenda technique

NUMÉRO D'ADDENDA 1

January 9, 2018

Cet addenda fera partie intégrante du présent devis et doit être lu en parallèle avec celui-ci.

Le présent addenda aura préséance sur toute spécification ou tout dessin susmentionnés avec lesquels il pourrait être en contradiction, à moins d'avis contraire écrit de la part du personnel autorisé.

Les conditions générales et tous les documents publiés conjointement avec les présentes spécifications s'appliquent à toutes les étapes des travaux couverts par le présent addenda et le régissent.

Le but du présent addenda est d'informer les soumissionnaires des précisions apportées aux documents contractuels.

PARTIE 1 SPÉCIFICATIONS

Section 01 11 00 :

- Les éléments suivants doivent remplacer toutes les sections dans 1.5 – utilisation des lieux par l'entrepreneur :
 1. L'utilisation du site doit être coordonnée avec le propriétaire avant la mobilisation sur place. Le propriétaire doit être informé des changements apportés à l'utilisation du site pendant la construction.
 2. Il faut obtenir et payer l'utilisation de zones d'entreposage ou de travail supplémentaires requises pour réaliser les travaux en vertu du contrat.
 3. Les lieux sont isolés. L'entrepreneur est responsable de son alimentation électrique, de ses abris, de ses installations sanitaire et de distribution d'eau, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous (si le site n'est pas occupé par le propriétaire, l'entrepreneur peut utiliser les installations).
 4. Le propriétaire permettra à l'entrepreneur d'utiliser les installations sur place jusqu'à ce qu'il occupe le site (habituellement au début du mois de juillet de chaque année jusqu'en septembre). Du moment où le propriétaire occupera le site, l'entrepreneur sera tenu de fournir les installations nécessaires à ses employés. L'installation comprend une cuisine complète et un baraquement qui peut accueillir de quatre à cinq personnes.
 5. L'entrepreneur doit fournir tout le carburant et le propane requis pour faire fonctionner l'équipement du propriétaire s'il a l'intention d'utiliser les installations du propriétaire. Voir les remarques ci-dessous sur la consommation.
 6. Le propriétaire doit inspecter le site avant son utilisation par l'entrepreneur. Après l'utilisation, le propriétaire confirmera que le site est de retour à l'état d'origine. L'entrepreneur est responsable de tous les dommages causés au site.
 7. Une fois les travaux terminés, le site doit être remis à l'état égal ou supérieur à celui d'avant les travaux.
- Ajouter la sous-section 1.7 – Information sur le site :
 1. Le site est accessible par hélicoptère et par bateau lorsque les conditions météorologiques le permettent. Le site est généralement utilisé par le MPO pour la période qui va de juillet à septembre.
 2. Le site est inaccessible pendant des périodes de fortes chutes de neige au cours des mois d'hiver.

Mises à niveau de réservoirs de carburant
Rivière Sand Hill, Labrador
Projet n° F802-170282
Addenda technique

3. Le site est alimenté par deux génératrices qui doivent être ravitaillées tous les jours. Le MPO occupe le site de 10 à 12 semaines par année et utilise environ 2 200 l de carburant diesel. Le baraquement et la cuisine sont chauffés à l'électricité, et la cuisinière fonctionne au propane (réservoirs de 100 lb).

PARTIE 2 DESSINS

Dessin 13H0902A003H1 – Disposition et détails mécaniques :

- Les éléments suivants doivent remplacer la note 1 du dessin pour le plan du site – Mécanique :
 - o Le réservoir de carburant endigué hors sol existant de 910 litres avec le carburant qui reste doit être retiré du site et éliminé de manière approuvée. Le poids approximatif du réservoir de carburant vide est de 400 kg. Le carburant doit être retiré du réservoir avant de le retirer du site et entreposé dans des contenants approuvés avant le transport. Fournir un certificat d'élimination.
- Les éléments suivants doivent remplacer la note 2 du dessin pour le plan du site – Mécanique :
 - o Le réservoir de carburant endigué hors sol existant de 2 300 litres avec le carburant qui reste doit être retiré du site et éliminé de manière approuvée. Le poids approximatif du réservoir de carburant vide est de 500 kg. Le carburant doit être retiré du réservoir avant de le retirer du site et entreposé dans des contenants approuvés avant le transport. Fournir un certificat d'élimination.

FIN DE L'ADDENDA N° 1